



Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Fondation Institution Supplétive LPP
Fondazione Istituto Collettore LPP

Fondation Institution Supplétive LPP

Exercice 2002

Sommaire

1 AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE.....	2
2 LA FONDATION INSTITUTION SUPPLÉTIVE	3
2.1 ORGANISATION DE LA FONDATION	3
2.2 TÂCHES DE LA FONDATION.....	4
2.2.1 Généralités	4
2.2.2 Prévoyance LPP.....	4
2.2.3 Administration des comptes de libre passage.....	4
2.2.4 Assurance de risque des personnes au chômage.....	4
2.2.5 Secrétariat	4
3 RAPPORT ANNUEL.....	5
3.1 L'ANNÉE 2002 EN BREF	5
3.2 PRÉVOYANCE LPP.....	5
3.2.1 Fluctuation de l'effectif.....	5
3.2.2 Prestations de prévoyance.....	6
3.2.3 Cotisations en souffrance.....	6
3.2.4 Frais administratifs	7
3.3 ADMINISTRATION DES COMPTES DE LIBRE PASSAGE	7
3.3.1 Fluctuation de l'effectif.....	7
3.3.2 Evolution des comptes et de la fortune gérée.....	7
3.3.3 Structure des comptes.....	8
3.3.4 Fermetures de comptes et motifs de fermeture	8
3.3.5 Rémunération des comptes	9
3.3.6 Frais administratifs	9
3.3.7 Taux de frais.....	9
3.4 ASSURANCE DE RISQUE DES PERSONNES AU CHÔMAGE	9
3.4.1 Prestations de prévoyance.....	9
3.4.2 Nombre de cas	10
3.4.3 Frais administratifs	10
3.4.4 Cotisations et taux de cotisation.....	10
4 PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2004.....	11
5 COMPTES ANNUELS	12
5.1 PRÉVOYANCE LPP.....	12
5.1.1 Bilan de la branche Prévoyance LPP.....	12
5.1.2 Compte d'exploitation de la branche Prévoyance LPP.....	12
5.2 ADMINISTRATION DES COMPTES DE LIBRE PASSAGE	13
5.2.1 Bilan de la branche Administration des comptes de libre passage.....	13
5.2.2 Compte d'exploitation de la branche Administration des comptes de libre passage.....	13
5.3 ASSURANCE DE RISQUE DES PERSONNES AU CHÔMAGE	14
5.3.1 Bilan de la branche Assurance de risque des personnes au chômage.....	14
5.3.2 Compte d'exploitation de la branche Assurance de risque des personnes au chômage.....	14
6 ORGANES D'EXÉCUTION ET ADRESSES	15

1 Avant-propos de la présidente

La situation économique en Suisse est tendue, ce qui a naturellement des conséquences au niveau de la prévoyance professionnelle. Les sociétés nouvellement créées éprouvent des difficultés à trouver une couverture d'assurance et les augmentations de primes représentent une lourde charge pour les entreprises. Les compagnies d'assurances réorganisent leurs portefeuilles et certaines fondations sont confrontées à des problèmes de découvert. Sur le plan politique, le débat porte sur la révision de la LPP, le taux d'intérêt et le taux de conversion. Dans ce contexte mouvementé, la Fondation institution supplétive LPP joue un rôle clé conformément à la mission qui lui est assignée par le législateur.

Les tâches dévolues à l'institution supplétive – regroupées en trois branches – sont l'application de la prévoyance professionnelle LPP, la prise en charge de l'assurance de risque pour les personnes au chômage et l'administration des comptes de libre passage. L'institution supplétive est soumise à une obligation de contracter, ce qui signifie qu'elle est tenue d'affilier selon le minimum LPP toute société ou personne qui en fait la demande pour autant que les conditions légales soient remplies.

Dans l'environnement actuel, une telle structure est importante pour les entreprises qui ne disposent d'aucune protection d'assurance. L'institution supplétive assure en outre toutes les sociétés qui ont omis de s'affilier à une institution de prévoyance malgré l'obligation légale. Les salariés bénéficient ainsi d'une couverture d'assurance même si l'employeur ne s'est pas acquitté de la totalité des primes dues.

L'assurance de risque pour les personnes au chômage revêt une importance accrue en cette période de tension sur le marché de l'emploi. Notons que le nombre de personnes invalides augmente proportionnellement à celui des chômeurs.

La branche Administration des comptes de libre passage gère les avoirs de libre passage des personnes qui en ont volontairement fait la demande à l'institution supplétive et ceux des personnes qui n'ont pas indiqué d'affectation valable.

Outre ses activités courantes, l'institution supplétive pourrait se voir confier de nouvelles tâches, comme la prise en charge de bénéficiaires de rente, notamment de bénéficiaires de rente d'invalidité. Le cas échéant, elle devrait être tenue d'administrer des plans d'assurance en dehors de la LPP. Il existe également une demande en matière de plans d'assurance complémentaires (partie surobligatoire). L'introduction de la retraite à la carte dans le secteur principal de la construction devrait en outre pouvoir s'effectuer dans le cadre de l'institution supplétive.

Enfin, la résiliation à titre préventif du contrat d'assurance conclu avec le Pool des sociétés suisses d'assurances sur la vie pour la fin 2003 ouvre le débat sur la refonte de la protection d'assurance et sur l'accession de l'institution à l'autonomie.

Colette Nova

Présidente du conseil de fondation

2 La Fondation Institution Supplétive

2.1 Organisation de la fondation

Conseil de fondation (mandat du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2003)

Composition du conseil de fondation au 31 décembre 2002:

Représentants de l'employeur:

Kurt Gfeller	Vice-président , vice-directeur de l'USAM, Berne
Emil Bösch	Gérant de la Fondation générale pour une prévoyance professionnelle dans les arts et métiers suisses, Berne
Jörg Wehrli	Directeur AVS-GastroSuisse, Zurich
Frédy Marti	Secrétaire général de l'Union des fabricants d'Horlogerie de Genève, Vaud et Valais, Genève
Hans Rudolf Schuppisser	Vice-directeur de l'Union patronale suisse, Zurich

Représentants des salariés:

Colette Nova	Présidente , secrétaire générale de l'Union syndicale suisse, Berne
Andreas Hubli	Secrétaire central du syndicat SYNA, Zurich (jusqu'au 30 septembre 2002)
Beat Schwaller	SYNA, Zurich (à partir du 1 ^{er} octobre 2002)
Ruedi Steiger	Secrétaire central du SSP/VPOD, Zurich
Vital G. Stutz	Directeur de la VSAM, Zurich
Martin Flügel	Travail.Suisse, Berne

Secrétaire (ne fait pas partie du conseil de fondation)

Markus Stieger 8632 Tann

Siège de la fondation

jusqu'au 30 novembre 2003: Bubenbergplatz 10, 3011 Berne
à partir du 1^{er} décembre 2003: Schwarztorstrasse 26, 3001 Berne

Secrétariat

jusqu'au 31 décembre 2003: Case postale 2831, 8022 Zurich
à partir du 1^{er} janvier 2004: Zurlindenstrasse 49, 8003 Zurich

Organe de contrôle

Peter Brawand expert-comptable diplômé, 4106 Therwil

Experts

jusqu'au 31 décembre 2002: Werner Ruch, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 37 OPP 2, 4143 Dornach
à partir du 1^{er} janvier 2003: Patrick Spuhler, expert diplômé en assurances de pension, 4002 Bâle

2.2 Tâches de la fondation

2.2.1 Généralités

La Fondation institution supplétive est une fondation paritaire composée de représentants des associations d'employeurs et de salariés. La présidence du conseil de fondation est assurée en alternance par les représentants des employeurs et des salariés.

Les tâches de la Fondation institution supplétive sont décrites à l'art. 60 al. 2 et 5 LPP:

Alinéa 2 Elle est tenue:

- a. d'affilier d'office les employeurs qui ne se conforment pas à l'obligation de s'affilier à une institution de prévoyance;
- b. d'affilier les employeurs qui en font la demande;
- c. d'admettre les personnes qui demandent à se faire assurer à titre facultatif;
- d. de servir les prestations prévues à l'art. 12;
- e. d'affilier l'assurance-chômage et de réaliser la couverture obligatoire des bénéficiaires d'indemnités journalières annoncés par cette assurance (en vigueur depuis le 1er juillet 1997).

Alinéa 5 L'institution supplétive gère les comptes de libre passage conformément à l'art. 4, al. 2, de la LFLP (en vigueur depuis le 1er janvier 1995). Elle tient à cet effet un compte spécial.

La fondation a confié la prise en charge de l'assurance au Pool des sociétés suisses d'assurances sur la vie. Les réserves mathématiques sont gérées par le pool conformément aux directives de placement et sous la surveillance de l'Office fédéral des assurances privées. Les risques actuariels sont intégralement couverts par le pool.

2.2.2 Prévoyance LPP

Les tâches liées à la prévoyance LPP sont confiées à des agences régionales. Un contrat a été conclu dans ce sens en 1985 avec le Pool des compagnies suisses d'assurances sur la vie pour la gestion de l'institution supplétive. La Suisse, Société d'assurances sur la vie est responsable des agences de Zurich et de Lausanne, et Winterthur Vie des agences de Lugano et de Winterthur. Elles sont responsables de la bonne gestion des affaires courantes.

2.2.3 Administration des comptes de libre passage

L'institution supplétive est chargée de l'administration des comptes de libre passage dans l'ensemble de la Suisse conformément aux dispositions de l'art. 60 al. 5 LPP. La tenue des comptes de libre passage est confiée à Swiss Life.

2.2.4 Assurance de risque des personnes au chômage

L'assurance de risque des personnes au chômage fournit les prestations légales aux personnes qui reçoivent une indemnité journalière et qui ne disposent plus de leur capacité de travail durant leur période de chômage. Les agences régionales chargées de la prévoyance LPP gèrent également l'assurance de risque des personnes au chômage. L'assurance fonctionne sans notification des mutations, sur la base d'un taux forfaitaire. Ce n'est que lors de la survenance d'un cas d'assurance que l'assuré est intégré dans le portefeuille afin qu'il puisse bénéficier des prestations convenues.

2.2.5 Secrétariat

Le responsable du secrétariat exerce également la fonction de gérant de la fondation. Le secrétariat assure la coordination entre les agences régionales. Il est responsable de l'établissement des comptes et du rapport annuel, de la représentation de l'institution supplétive vis-à-vis de l'extérieur (pour autant que cette tâche lui ait été déléguée par le conseil de fondation) et des contacts avec les instances officielles.

3 Rapport annuel

3.1 L'année 2002 en bref

Le conseil de fondation a enregistré les démissions de Bernard Cloëtta au 31 décembre 2001 et d'Andreas Hubli au 30 septembre 2002 suite à un changement d'orientation professionnelle. Ils ont été remplacés par Jörg Wehri et Beat Schwaller.

Le 18 décembre 2002, le conseil de fondation a résilié pour le 31 décembre 2003 le contrat conclu avec le Pool des sociétés d'assurance sur la vie pour la gestion de l'institution supplétive dans le but de procéder à une analyse de la situation et de mettre en place une nouvelle structure organisationnelle.

Jusqu'au 31 décembre 2002, le pool comprenait 19 compagnies d'assurance sur la vie actives en Suisse. Il a perdu 6 unités au 1^{er} janvier 2003 suite à la renonciation volontaire de Generali (anciennement Familia et Fortuna) et de Providentia, et au départ d'Axa, de Phenix et de Zenith dont la part de marché est tombée au-dessous de 1%.

3.2 Prévoyance LPP

3.2.1 Fluctuation de l'effectif

Le nombre d'assurés a progressé de 7,7% au cours de l'année sous revue pour atteindre 10 375 personnes. Les affiliations ont enregistré un taux de croissance nettement plus important (+52,5%). Le nombre d'assurés par affiliation est de 1,5 personne (année précédente: 2,0).

Personnes		Affiliations		
2002	2001	2002*	2001	
7 534	7 239	4 765	3 411	Assurés à titre obligatoire sur la base d'affiliations à titre facultatif selon l'art. 60 LPP
2 514	2 121	2 075	1 026	Assurés à titre obligatoire sur la base d'affiliations d'office selon les art. 11 et 12 LPP
146	106	151	105	Assurés à titre facultatif selon l'art. 44 LPP
66	66	71	67	Assurés à titre facultatif selon l'art. 46 LPP (salariés au service de plusieurs employeurs)
115	103	136	107	Assurés à titre facultatif selon l'art. 47 LPP (maintien de l'assurance)
10 375	9 635	7 198	4 716	Total

* Le nombre d'affiliations enregistré en 2002 comprend également les contrats sans assurés. La comparaison avec les données de l'année 2001 n'est donc pas significative.

Durant l'exercice sous revue, la fondation a enregistré 2 345 nouvelles affiliations et 1 340 résiliations. Parallèlement, 9 227 personnes ont été admises et 8 487 ont quitté l'institution. L'effectif des assurés a donc presque été renouvelé en une année.

Les cotisations annuelles ont augmenté de 18,8% pour atteindre 46,7 millions de francs. Les prestations de libre passage des nouveaux assurés ont enregistré une progression encore plus spectaculaire (+30,5%) pour s'établir à 44,75 millions de francs.

Les prestations de prévoyance réglementaires ont elles aussi fortement augmenté pour atteindre 57,83 millions de francs (+21,5%). Notons la croissance durable des rentes de vieillesse et le net recul – pour la première fois – des prestations en capital versées en lieu et place de la rente de vieillesse. L'augmentation sensible du volume des exonérations de cotisations en cas d'invalidité laisse entrevoir une forte augmentation des rentes d'invalidité en 2003.

3.2.2 Prestations de prévoyance

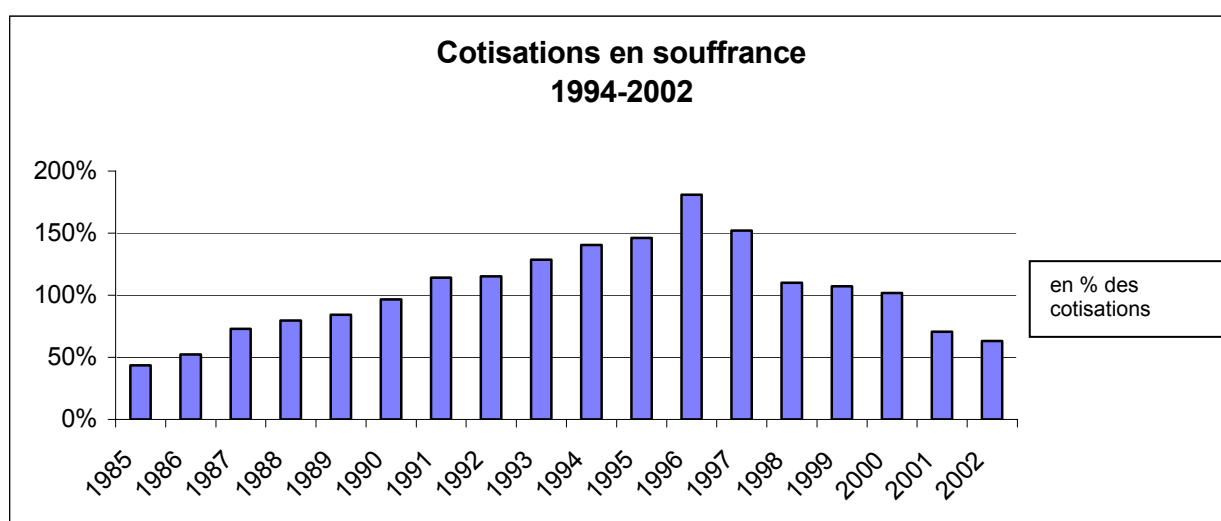
Au cours de l'exercice sous revue, les prestations d'assurance suivantes ont été versées dans la branche Prévoyance LPP:

	2002	2001	Ecart
Total des prestations de prévoyance	57 833 161,10	47 595 725,35	21,5%
Rentes	5 395 719,00	4 175 068,50	29,2%
Rentes de vieillesse	843 721,80	679 662,20	24,1%
Rentes pour enfant de personne retraitée	8 205,00	5 667,00	44,8%
Rentes de veuve	336 487,70	259 600,70	29,6%
Rentes d'orphelin	115 635,40	81 382,85	42,1%
Rentes d'invalidité	2 175 665,85	1 747 608,50	24,5%
Rentes pour enfant d'invalidité	235 393,25	226 798,25	3,8%
Exonération des cotisations en cas d'invalidité	1 680 610,00	1 174 349,00	43,1%
Prestations en capital	2 324 598,70	2 629 837,90	-11,6%
Prestations en capital remplaçant les rentes de vieillesse	1 583 283,70	1 789 520,00	-11,5%
Prestations en capital remplaçant les rentes de veuve	499 145,00	230 799,00	116,3%
Prestations en capital remplaçant les prestations d'invalidité	4 986,00	0,00	-----
Capital en cas de décès	237 184,00	609 518,90	-61,1%
Versements	50 112 843,40	40 790 818,95	22,9%
Prestations de libre passage/prestations de sortie	48 567 525,70	39 607 034,85	19,0%
Versements anticipés pour l'encouragement à la propriété du logement	1 477 336,60	1 183 784,10	24,8%
Valeurs de restitution aux conjoints divorcés	67 981,10	aucune ind.	-----

Les versements sous forme de rente ont enregistré une progression supérieure à la moyenne alors que les prestations en capital ont diminué.

3.2.3 Cotisations en souffrance

L'institution supplétive évolue dans un environnement difficile. Des facteurs aussi divers que les affiliations d'office avec effet rétroactif ou le nombre élevé de très petites exploitations compliquent singulièrement les opérations d'encaissement des cotisations. Les efforts à nouveau consentis durant l'exercice sous revue ont permis une fois encore de réduire le montant des cotisations en souffrance.



3.2.4 Frais administratifs

Ces dernières années, les frais administratifs bruts ont nettement augmenté. Cette augmentation est due notamment à divers facteurs spécifiques tels que les regroupements d'agences, le durcissement des mesures d'encaissement et le traitement des cas en suspens. Il est réjouissant de constater que les mesures prises l'année précédente pour freiner la hausse des coûts ont pu être poursuivies malgré la forte croissance du portefeuille. L'administration a ainsi nettement gagné en efficacité en dépit de la nette augmentation des cas à traiter.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Frais administratifs du pool	4'856'089.90	7'314'657.35	8'141'894.45	8'521'095.07	8'343'364.91	8'465'926.76
Agences régionales	4'754'912.20	7'200'172.30	8'034'645.00	8'320'409.82	8'013'518.21	8'125'853.61
Secrétariat	62'281.70	79'935.05	69'303.45	149'153.25	248'521.70	262'293.15
Révision	38'896.00	34'550.00	37'946.00	51'532.00	81'325.00	77'780.00
Frais administratifs de la fondation	57'906.70	95'110.55	90'536.30	215'192.45	217'034.55	292'684.25
Secrétariat	37'906.70	64'680.55	60'241.30	176'612.45	172'414.55	228'249.25
Organe de contrôle	20'000.00	30'430.00	30'295.00	38'580.00	44'620.00	64'435.00
Total des charges	4'913'996.60	7'409'767.90	8'232'430.75	8'736'287.52	8'560'399.46	8'758'611.01
Variation		50.8%	11.1%	6.1%	-2.0%	2.3%

3.3 Administration des comptes de libre passage

3.3.1 Fluctuation de l'effectif

Le nombre de comptes gérés a fortement augmenté (+25%) pour atteindre 343 000 unités. Environ 91 000 ouvertures de compte et 22 000 clôtures ont été enregistrées durant l'exercice sous revue. Le ralentissement attendu du nombre d'ouvertures de comptes n'a donc pas encore eu lieu.

Fluctuation de l'effectif	2002	2001	Ecart
Nombre de comptes au 31.12	343 433	274 785	25,0%
Nouvelles ouvertures de comptes	90 968	65 150	39,6%
Virements rétroactifs sur comptes	18 901	14 211	33,0%
Fermetures complètes de comptes	22 320	18 232	22,4%
Fermetures partielles de comptes	2 104	1 707	23,2%

Au cours de l'année 2002, les ouvertures de comptes et les virements rétroactifs ont provoqué un afflux de fonds de 847 millions de francs alors que les fermetures de comptes ont entraîné des versements pour un montant de 457 millions de francs.

3.3.2 Evolution des comptes et de la fortune gérée

	Nombre de comptes			Fortune gérée		
	31.12.	Ecart abs.	Ecart en %	31.12.	Ecart abs.	Ecart en %
1996	56 065	56 065		279 662 258.43	279 662 258	
1997	98 399	42 334	75,51%	549 183 091.85	269 520 833	96,37%
1998	144 011	45 612	46,35%	856 314 963.70	307 131 872	55,93%
1999	191 637	47 626	33,07%	1 151 231 977.78	294 917 014	34,44%
2000	227 866	36 229	18,91%	1 359 515 430.36	208 283 453	18,09%
2001	274 785	46 919	20,59%	1 720 199 837.45	360 684 407	26,53%
2002	343 433	68 648	24,98%	2 149 341 909.46	429 142 072	24,95%

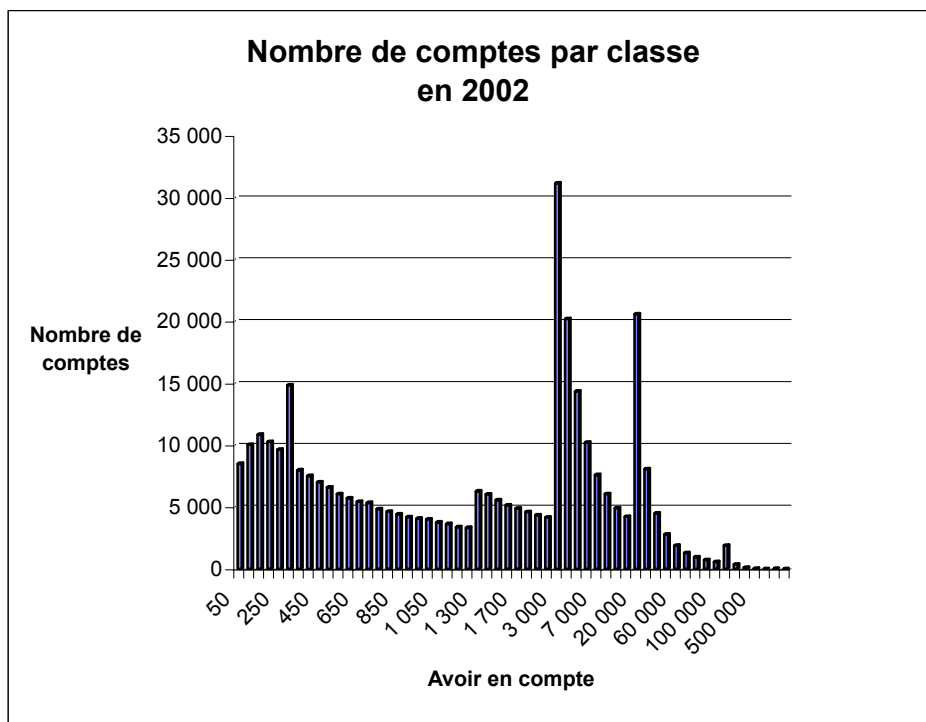
Au cours de l'exercice sous revue, le nombre de comptes gérés et le volume de la fortune gérée ont enregistré une progression en valeur absolue supérieure à la moyenne sur plusieurs

années. Cette évolution est vraisemblablement due au transfert de comptes de libre passage effectué par de grandes caisses de pension lors de l'assainissement de leur portefeuille.

3.3.3 Structure des comptes

La majorité des comptes ouverts auprès de l'institution supplétive ne totalisent que de faibles montants:

- un quart des comptes affichent un avoir inférieur à 450 francs et représentent 0,85% du capital,
- la moitié des comptes affichent un avoir inférieur à 1 500 francs et représentent 4,35% du capital,
- 95% des comptes totalisent seulement 50% du capital.



3.3.4 Fermetures de comptes et motifs de fermeture

Sur le total des versements effectués, environ 70% concernaient des transferts à une nouvelle institution de prévoyance, 11% des transferts à une nouvelle fondation de libre passage, 6% des versements en espèces à des indépendants, 5% des versements en espèces consécutifs à un départ à l'étranger et 3% des versements à des personnes ayant atteint l'âge terme. Le montant moyen des versements s'élève à quelque 19 000 francs.

Nombre de versements effectués	2002		2001	
	En CHF	Nombre	En CHF	Nombre
Total (y c. les versements partiels)	457 312 482,60	24 424	381 427 783,75	19 939
Activité indépendante	28 478 162,41	1 265	27 968 765,63	1 130
Départ à l'étranger	23 276 791,46	2 049	20 588 008,11	1 734
Age terme	14 801 788,00	448	15 391 453,05	442
Décès	3 401 441,00	178	4 055 726,20	154
Compte de libre passage	53 098 383,50	2 311	35 938 169,00	1 682
Transfert à des institutions de prévoyance	326 110 328,12	15 717	271 606 863,76	12 975
Divorces	595 380,00	40	280 300,35	23
Encouragement à la propriété du logement	2 450 810,41	88	1 989 690,20	63
Remboursements	-2 025 064,55	-131	-1 702 856,25	-129
Autres	7 124 462,25	2 459	5 311 663,70	1 865

3.3.5 Rémunération des comptes

Les comptes de libre passage des assurés ont été rémunérés aux taux suivants:

1.1.1995	-	28.02.1998	4,00 %
1.3.1998	-	31.12.2001	3,25 %
1.1.2002	-	30.06.2002	2,75 %
1.7.2002	-	31.07.2002	2,25 %
1.8.2002	-	31.12.2002	2,00 %

3.3.6 Frais administratifs

Le total des frais d'administration des comptes de libre passage a diminué malgré la nette augmentation du nombre de cas traités. L'automatisation croissante des processus et les efforts déployés pour convaincre les (grandes) institutions de prévoyance d'opter pour le transfert électronique des données ont porté leurs fruits. Les frais administratifs se sont élevés en moyenne à 12,78 francs par compte géré.

Frais et taux de frais 1995-2002

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Frais administratifs en CHF	1'448'213	1'999'023	3'652'423	3'828'349	4'590'277	4'350'141	4'474'056	4'387'688
Nombre de comptes	25'442	48'340	100'225	143'356	191'637	227'867	274'785	343'433
Provisions au 31.12.	70'339'879.00	230'759'184.00	549'126'779.25	856'314'963.70	1'151'231'977.78	1'400'278'652.13	1'720'199'837.45	2'149'341'090.46
Frais par compte en CHF	56.92	41.35	36.44	26.71	23.95	19.09	16.28	12.78
Frais en % des provisions	2.06%	0.87%	0.67%	0.45%	0.40%	0.31%	0.26%	0.20%

3.3.7 Taux de frais

Grâce à une gestion efficiente, les taux de frais appliqués aux personnes assurées ont pu être progressivement réduits. Les taux de frais sont fixés de manière à ce que le financement du tarif social soit assuré (les comptes totalisant moins de 300 francs sont gérés sans frais).

Taux de frais

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Ouverture de compte (nouveau)	45.00	45.00	45.00	45.00	33.00	33.00	30.00	25.00
Fermeture de compte (complète)	80.00	80.00	80.00	80.00	65.00	65.00	62.00	55.00
Tenue de compte	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00	5.00
Tarif social	non	non	non	non	oui	oui	oui	oui

3.4 Assurance de risque des personnes au chômage

3.4.1 Prestations de prévoyance

Les prestations de prévoyance – et par conséquent la charge des sinistres – ont à nouveau fortement augmenté. Comme lors des années précédentes, cette augmentation est principalement due aux prestations d'invalidité.

	2002	2001	Ecart
Total des prestations de prévoyance	4 840 550,25	2 868 076,85	68,8%
Rentes de veuve	432 927,85	309 665,85	39,8%
Rentes d'orphelin	185 675,95	143 038,20	29,8%
Rentes d'invalidité	3 362 396,20	1 901 531,00	76,8%
Rentes pour enfant d'invalidité	482 037,25	278 325,95	73,8%
Prestations en capital remplaçant les rentes de veuve	108 904,00	113 417,00	-4,0%
Prestations en capital remplaçant les rentes d'orphelin	3 322,00	0,00	-----
Prestations en capital remplaçant les rentes d'invalidité	263 079,00	122 098,85	115,5%
Prestations en capital remplaçant les rentes pour enfant d'invalidité	2 208,00	0,00	-----

3.4.2 Nombre de cas

Le nombre de cas est soumis à d'importantes fluctuations. On observe toutefois une certaine corrélation avec l'évolution du taux de chômage. Au cours de l'exercice sous revue, le nombre de cas traités s'est à nouveau accru, et il faudra également s'attendre à une forte augmentation en 2003.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Demandes d'exonération	503	1 162	550	414	154	217
Cas d'invalidité notifiés	0	104	242	633	448	666
Cas d'invalidité liquidés avec droit aux prestations	0	20	51	215	241	294
Cas de décès notifiés	73	73	246	333	40	97
Cas de décès liquidés avec droit aux prestations	6	6	112	151	45	39

3.4.3 Frais administratifs

Le récapitulatif des frais globaux ci-dessous traduit une amélioration réjouissante de l'efficacité. Si les charges ont nettement augmenté durant l'exercice sous revue, elles demeurent toutefois inférieures de 10% à leur niveau de 1997 (année de référence).

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Frais administratifs du pool	972'650.45	858'135.10	1'052'191.00	773'665.30	760'093.40	871'177.00
Agences régionales	957'987.95	840'645.10	1'034'591.00	736'363.30	719'169.00	838'332.00
Secrétariat	14'662.50	12'490.00	12'600.00	30'275.00	26'867.40	24'255.00
Révision	0.00	5'000.00	5'000.00	7'027.00	14'057.00	8'590.00
Frais administratifs de la fondation	5'000.00	7'500.00	8'500.00	9'500.00	21'711.60	20'500.00
Secrétariat	5'000.00	4'500.00	4'500.00	4'500.00	16'711.60	15'500.00
Organe de contrôle	0.00	3'000.00	4'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
Total des charges	977'650.45	865'635.10	1'060'691.00	783'165.30	781'805.00	891'677.00
Vatiation		-11.5%	22.5%	-26.2%	-0.2%	14.1%

3.4.4 Cotisations et taux de cotisation

L'évolution favorable des sinistres et les réserves accumulées ont permis d'abaisser les taux de cotisation de façon continue. Eu égard à l'augmentation substantielle des prestations versées à des personnes âgées invalides, les taux de cotisation des classes d'âge supérieures à 55 ans ont été portés au niveau des autres classes au 1^{er} janvier 2002. Les taux de cotisation calculés en pourcentage du salaire journalier assuré ont évolué comme suit:

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Personnes jusqu'à 54 ans:	5,28%	5,28%	5,28%	3,50%	2,20%	2,20%
Personnes à partir de 55 ans:	5,28%	5,28%	5,28%	1,74%	1,10%	2,20%

Le total des cotisations encaissées s'élève à 29,64 millions de francs. La hausse – de 75,8% – est légèrement supérieure à celle des indemnités journalières assurées.

4 Perspectives pour l'année 2004

La Fondation institution supplétive a conclu une couverture de réassurance intégrale auprès du Pool des compagnies suisses d'assurances sur la vie, ce qui lui permet d'éviter tout découvert même en cette période de morosité conjoncturelle. Pour des raisons d'efficacité, le pool a décidé de se recentrer sur les grandes compagnies. Ce processus a encore été accéléré par le retrait volontaire de certains membres. Au 1^{er} janvier 2003, le pool ne comptait plus que 13 compagnies d'assurance sur la vie, contre 19 précédemment. La direction des agences régionales est assurée par les compagnies La Suisse et Winterthur, et l'administration des comptes de libre passage par Swiss Life. Cette dernière agit en qualité de chef de file et représente le pool vis-à-vis de la fondation.

Afin de permettre une réflexion de fond sur la nouvelle organisation de la fondation, le conseil de fondation a dénoncé le contrat passé avec le pool pour le 31 décembre 2003. Au cours du premier semestre 2003, un appel d'offre a été lancé aux sociétés gérantes du pool. Parallèlement, un débat interne a été mené concernant la future structure organisationnelle de la fondation. Entre les deux modèles proposés (réassurance auprès des compagnies d'assurance sur la vie ou solution autonome), le conseil de fondation a choisi la voie de l'autonomie. La nouvelle structure sera introduite le 1^{er} janvier 2004 dans la branche Administration des comptes de libre passage et le 1^{er} janvier 2005 (après un délai transitoire d'une année) dans les branches Prévoyance LPP et Assurance de risque des personnes au chômage.

L'introduction de la retraite à la carte dans le secteur principal de la construction nécessite une extension de la gamme de plans proposés par la fondation.

5 Comptes annuels

5.1 Prévoyance LPP

5.1.1 Bilan de la branche Prévoyance LPP

	2002	2001	Ecart
ACTIF	58 513 330,63	51 021 336,18	14,7%
Liquidités	1 888 118,65	4 365 967,37	-56,8%
Avoirs en compte courant auprès du pool	11 253 169,92	5 811 272,20	93,6%
Avoirs en compte courant auprès de l'Administration fédérale des contributions	1 529,20	3 540,20	-56,8%
Avoirs en compte courant auprès du fonds de garantie	14 112 966,37	12 315 273,13	14,6%
Avoirs auprès des entreprises et des destinataires	29 631 881,54	27 692 569,34	7,0%
Actifs transitoires	1 625 664,95	832 713,94	95,2%
PASSIF	58 513 330,63	51 021 336,18	14,7%
Engagements envers le pool	51 576 314,80	44 227 808,49	16,6%
Impôt à la source et impôt anticipé	121,00	952,25	-87,3%
Engagements envers le fonds de garantie	12 819,65	166 816,50	-92,3%
Cotisations payées d'avance par les entreprises	1 188 860,09	1 366 406,59	-13,0%
Passifs transitoires	4 655 616,04	4 251 369,90	9,5%
Réserves pour mesures spéciales	880 086,60	854 131,05	3,0%
Réserves pour structure d'âge défavorable	0,00	148'851,40	-100,0%
Réserves pour cotisations au fonds de garantie	194'512,45	0,00	----
Fonds propres au 31.12.	5'000,00	5'000,00	0,0%
Pour mémoire:			
Réserves mathématiques auprès du pool	242 990'045,88	201 557'116,00	20,6%

5.1.2 Compte d'exploitation de la branche Prévoyance LPP

	2002	2001	Ecart
CHARGES	184 729 421,92	139 745 989,82	32,2%
Primes d'assurance annuelles	43 766 594,75	34 809 570,95	25,7%
Primes uniques du libre passage versées à l'assurance	44 745 348,01	34 293 542,05	30,5%
Autres primes uniques versées à l'assurance	2 823 448,20	3 039 561,00	-7,1%
Indemnités en application de l'art. 12 LPP versées à l'assurance	6 625 101,05	2 930 851,80	126,0%
Prestations de prévoyance versées aux destinataires (sans déduction de l'impôt à la source)	57 833 161,10	47 595 725,35	21,5%
Constitution de réserves	1 564 687,05	1 441 504,70	8,5%
Charge d'intérêts	6 117 959,80	4 483 519,02	36,5%
Autres charges	12 494 511,00	2 591 315,49	382,2%
Frais administratifs	8 758 610,96	8 560 399,46	2,3%
PRODUITS	184 729 421,92	139 745 989,82	32,2%
Cotisations annuelles des entreprises/des assurés	46 468 342,95	39 104 768,55	18,8%
Cotisations uniques de libre passage	44 745 348,01	34 293 542,05	30,5%
Indemnités en application de l'art. 12 LPP	6 625 101,05	2 930 851,80	126,0%
Subsides du fonds de garantie pour structure d'âge défavorable	814 131,45	1 425 928,75	-42,9%
Prestations d'assurance de l'assurance/du pool	58 691 735,50	48 139 290,10	21,9%
Dissolution de réserves	1 655 919,40	1 729 711,45	-4,3%
Intérêts et dividendes	5 114 183,10	3 495 057,71	46,3%
Autres produits	12 032 142,99	616 618,33	1851,3%
Produits divers	8 582 517,47	7 960 400,53	7,8%
Excédent de charges	0,00	49 820,55	-100,0%

5.2 Administration des comptes de libre passage

5.2.1 Bilan de la branche Administration des comptes de libre passage

	2002	2001	Ecart
ACTIF	14 950 047,66	19 235 753,87	-22,28%
Liquidités	14 927 838,66	19 097 037,93	-21,83%
Avoirs de la fondation auprès du pool	0,00	33 106,79	-100,00%
Avoirs de la fondation auprès de l'Administration fédérale des contributions	728,20	73 950,60	-99,02%
Avoirs de la fondation auprès des entreprises et des destinataires	21 480,80	31 658,55	-32,15%
PASSIF	14 950 047,66	19 235 753,87	-22,28%
Engagements envers le pool	9 380 407,05	16 128 148,59	-41,84%
Impôt à la source et impôt anticipé	152 190,60	120 179,65	26,64%
Passifs transitoires	1 162 744,95	572 217,45	103,20%
Fortune libre de la fondation au 1.1.	2 415 208,18	141 781,23	1603,48%
Bénéfice de l'exercice (+) / déficit de l'exercice (-)	1 839 496,88	2 273 426,95	-19,09%
Pour mémoire:			
Réserves mathématiques (avoirs des assurés) auprès du pool	2 149 341 909,46	1 720 199 837,45	24,95%

5.2.2 Compte d'exploitation de la branche Administration des comptes de libre passage

	2002	2001	Ecart
CHARGES	1 310 907 828,51	1 045 078 971,82	25,4%
Primes uniques versées à l'assurance	847 252 885,06	656 552 109,32	29,0%
Prestations de prévoyance versées aux destinataires (sans déduction de l'impôt à la source)	457 312 482,60	381 427 783,75	19,9%
Autres charges	115 275,97	351 816,80	-67,2%
Frais administratifs	4 387 688,00	4 473 835,00	-1,9%
Excédent de produits	1 839 496,88	2 273 426,95	-19,1%
PRODUITS	1 310 907 828,51	1 045 078 971,82	25,4%
Versements uniques provenant des prestations de libre passage des assurés	847 252 885,06	656 552 109,32	29,0%
Prestations d'assurance de l'assurance/du pool	457 312 482,60	381 427 783,75	19,9%
Intérêts	3 577,00	287 918,60	-98,8%
Produits divers	6 338 883,85	6 811 160,15	-6,9%
Commission de traitement de l'impôt à la source	73 437,90	63 075,45	16,4%
Part d'excédents découlant de la partie actuarielle des comptes annuels	6 265 445,95	6 748 084,70	-7,2%

5.3 Assurance de risque des personnes au chômage

5.3.1 Bilan de la branche Assurance de risque des personnes au chômage

	2002	2001	Ecart
ACTIF	166 376 848,97	170 586 151,46	-2,5%
Avoirs en compte courant auprès du pool	4 198 729,45	0,00	----
Actifs transitoires	52 712,00	0,00	----
Avoirs auprès du pool	162 125 407,52	170 586 151,46	-5,0%
PASSIF	166 264 631,97	170 586 151,46	-2,5%
Engagements envers le pool	4 139 224,45	0,00	----
Réserves pour réductions de cotisations	162 125 407,52	170 586 151,46	-5,0%
Pour mémoire:			
Réserves mathématiques auprès du pool (au 31.12.)	126 408 013,72	85 793 190,66	47,3%

5.3.2 Compte d'exploitation de la branche Assurance de risque des personnes au chômage

	2002	2001	Ecart
CHARGES	68 412 920,03	60 010 215,54	14,0%
Primes d'assurance annuelles	71 141 436,72	43 274 236,66	64,4%
Prestations de prévoyance versées aux destinataires (sans déduction de l'impôt à la source)	4 840 550,25	2 868 076,85	68,8%
Rentes	4 463 037,25	2 632 561,00	69,5%
Prestations en capital	377 513,00	235 515,85	60,3%
Constitution de réserves	-8 460 743,94	13 086 097,04	-164,7%
Frais administratifs	891 677,00	781 805,00	14,1%
PRODUITS	68 412 920,03	60 010 215,54	14,0%
Cotisations annuelles des entreprises/des assurés	29 642 265,30	16 859 216,40	75,8%
Intérêts sur réserves pour réductions de cotisations	6 823 446,06	6 300 002,18	8,3%
Prestations d'assurance de l'assurance/du pool	4 840 550,25	2 868 076,85	68,8%
Rentes versées par l'assurance	4 463 037,25	2 632 561,00	69,5%
Prestations en capital versées par l'assurance	377 513,00	235 515,85	60,3%
Produits divers	27 106 658,42	33 982 920,12	-20,2%
Part d'excédents découlant de la partie actuarielle des comptes annuels	27 106 658,42	32 677 487,42	-17,0%
Bénéfice découlant de la vente d'actions gratuites Coop	0,00	1 305 432,70	-100,0%

6 Organes d'exécution et adresses

Secrétariat de la fondation

Adresse valable jusqu'au 31.12.2003

Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Geschäftsstelle
Postfach 2831
8022 Zürich

Tél.: 01/284 44 36
Fax: 01/284 66 99
Courriel: geschaefsstelle@aeis.ch
Internet: <http://www.aeis.ch>

Adresse valable à partir du 1.1.2004

Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Geschäftsstelle
Zurlindenstrasse 49
8003 Zürich

Tél.: 043/33 33 698
Fax: 043/33 33 699
Courriel: geschaefsstelle@aeis.ch
Internet: <http://www.aeis.ch>
CCP: 30-406630-6

Prévoyance professionnelle obligatoire et assurance de risque des personnes au chômage

Agence de Lausanne

Fondation institution supplétive LPP
Agence régionale de la Suisse romande
Avenue de Montchoisi 35
Case postale 675
1001 Lausanne

Tél.: 021/614 75 00
Fax: 021/614 75 11
Courriel: agence.lausanne@aeis.ch
Internet: <http://www.aeis.ch>
CCP: 10-13040-9

*Compétente pour: GE, JU, NE, VD
BE (districts de Courtelary, Moutier, La Neuveville)
FR (à l'exception des districts de See et Sense),
VS (à l'exception du Haut-Valais)*

Agence de Lugano

Fondazione Istituto Collettore LPP
Agenzia regionale della Svizzera italiana
Via Ferruccio Pelli 1
6900 Lugano

Tél.: 091/910 47 67
Fax: 091/922 96 39
Courriel: agenzia.lugano@aeis.ch
Internet: <http://www.aeis.ch>
CCP: 84-620-6

Compétente pour: TI, GR (districts de Bergell, Misox, Puschlav)

Agence de Winterthur

Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Zweigstelle Winterthur
Paulstrasse 9
Postfach 300
8401 Winterthur

Tél.: 052/261 50 13
Fax: 052/261 51 90
Courriel: zweigstelle.winterthur@aeis.ch
Internet: <http://www.aeis.ch>
CCP: 84-620-6

*Compétente pour: AG, AI, AR, BL, BS, SG, SH, SO, TG,
GR (à l'exception des districts de Bergell, Misox, Puschlav)
ZH (districts d'Andelfingen et de Winterthur)*

Agence de Zurich

Adresse valable jusqu'au 31.12.2003

Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Zweigstelle Zürich
Limmatquai 94
Postfach 859
8025 Zürich

Tél.: 01/267 73 73
Fax: 01/267 73 90
Courriel: zweigstelle.zuerich@aeis.ch
Internet: <http://www.aeis.ch>
CCP: 18-359315-1

Adresse valable à partir du 1.1.2004

Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Zweigstelle Zürich
Limmatquai 94
Postfach 2855
8022 Zürich

Tél.: 01/267 73 73
Fax: 01/267 73 90
Courriel: zweigstelle.zuerich@aeis.ch
Internet: <http://www.aeis.ch>
CCP: 18-359315-1

Compétente pour: **GL, LU, NW, OW, SZ, UR, ZG**
BE (à l'exception des districts de Courtelary, Moutier, La Neuveville)
FR (districts de See et Sense), VS (Haut-Valais),
ZH (à l'exception des districts d'Andelfingen et de Winterthour)
à partir du 1.1.2004, également compétente **Nouvelles affaires LPP: Suisse alémanique et GR (à l'exception des districts**
pour: **de Bergell, Misoix, Puschlav)**
Assurance de risque des personnes au chômage: Suisse alémanique et GR (à
l'exception des districts de Bergell, Misoix, Puschlav)

Gestion des prestations de libre passage

Adresse valable jusqu'au 31.12.2003

Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Administration Freizügigkeitskonten
Postfach 2861
8022 Zürich

Tél.: 01/284 55 15
Fax: 01/284 53 55
Courriel: administration.fzk@aeis.ch
Internet: <http://www.aeis.ch>
CCP: 80-13022-7

Adresse valable à partir du 1.1.2004

Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Administration Freizügigkeitskonten
Postfach 2861
8022 Zürich

Tél.: 043/284 55 15
Fax: 043/284 53 55
Courriel: administration.fzk@aeis.ch
Internet: <http://www.aeis.ch>
CCP: 80-13022-7

Compétente pour: **Suisse entière**